



Madame Hélène Malé

A

information  
**CORONAVIRUS  
COVID-19**

En application de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, **LE PUBLIC EST INFORMÉ QU'IL N'EST PAS AUTORISÉ A ASSISTER A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.**  
La séance sera retransmise en direct sur le site :  
<https://www.claira.fr/facebook-live>

**Le Vendredi 3 Juillet 2020**

**À 18h30,**

**à la Salle du Conseil Municipal en Mairie de Claira**

Ordre du jour :

1. Installation des Conseillers Municipaux,
2. Compte-rendu au Conseil Municipal de toutes les décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le dernier Conseil Municipal et des décisions prises par le Maire en application de l'article 1 I. alinéa 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er Avril 2020
3. Election du Maire
4. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
5. Election des Adjoints au Maire
6. Confirmation des décisions prises par le Maire en application de l'article 1 I. alinéa 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er Avril 2020
7. Lecture de la charte de l'élu local

Veillez agréer, «Titre1», l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Hélène Malé